que valent vos trésors ?

Un chasseur sachant chasser au rythme des percussions

Cette semaine, Roger nous fait parvenir la photo du fusil de son grand-père. Me Aymeric Rouillac, commissaire-priseur, nous donne son avis.

Me Rouillac
(Photo archives NR, J. Dutac)

L'objet présenté par Roger est un fusil à canons juxtaposés de calibre 16. Sa crosse est en noyer, sa platine, son chien, sa clef de bascule, ses deux queues de détente et son pontet sont en métal. Son décor est gravé principalement sur les platines de motifs stylisés : on y distingue un escargot.

Calibre, chien, pontet ? Par saint Hubert de quoi parle-t-on ? Le calibre correspond au diamètre interne des canons d'une arme, en l'occurrence le calibre 16 signifie 16,8 mm. Chargé avec des balles ou des grenailles – des billes de plomb contenues dans la cartouche – l'emploi de telle ou telle munition dépend du gibier que l'on traque. Le calibre 16 remplacé aujourd'hui par le calibre 12 était à la fin du 19e et au début du 20e siècle un standard.

L'histoire des armes est indissociable de celles des chiens, cet élément qui lorsqu'on l'actionne éjecte le projectile. Les premiers systèmes à mèche et plus épisodiquement à rouet sont remplacés au milieu du 16e siècle par la platine à silex. Retenu entre des mâchoires, le silex met feu à la poudre contenue dans la batterie. Il faut attendre le début du 19e pour qu'un nouveau système périclite son utilisation.

C'est Jean Lepage, un armurier français, qui a l'idée de remplacer l'ancien mécanisme très sensible à l'humidité. La platine à percussion connaît un chien différent, les mâchoires sont remplacées par un embout qui vient frapper l'amorce placée sur la cheminée du canon. Ce choc permet d'enflammer la poudre. Le fusil de Roger, avec ses deux cheminées bien visibles et ses chiens caractéristiques répond à cette appellation de système à percussion.

Un fusil de collection.

Avant de connaître l'estimation d'une arme il faut savoir s'il est légal de la détenir. Compte tenu de son âge il est certain que le fusil de Roger est à canon lisse et à un coup par canon. En conséquence s'il date d'avant 1900 il sera de catégorie D s'il est postérieur de catégorie C. La détention d'armes de catégorie D est libre, toutefois une arme de catégorie C ne peut être achetée que par un majeur et doit être déclarée par un titulaire du permis de chasse. Certainement antérieur, ce fusil est vraisemblablement de catégorie D, en vente libre car de collection. On recommandera tout de même de le conserver séparé de ses munitions et démonté, ou dans un coffre destiné à cet usage. Le fusil présenté par Roger est commun, on pourrait l'estimer autour de **80 euros**.

Révisé par un armurier et avec le permis de chasse, il est encore temps d'arpenter les sentiers, d'attendre à l'orée, de courir les bosquets à la recherche d'un faisan bien gras qui régalera votre famille à Noël !

pratique

Vous avez un objet à proposer à notre expert : envoyez-nous ce que vous connaissez sur celui-ci, ainsi qu'une (ou plusieurs) photo en format jpeg (d'un poids compris entre 250 et 500 ko) sur la boîte mail : tresors41 nrco.fr (attention, tresors sans accent). Vos coordonnées sont indispensables à la prise en compte de votre demande, mais vous pouvez réclamer l'anonymat en cas de publication.

loisirs

Marchés de Noël

Angé. Samedi, de 10 h à 19 h, à la salle des fêtes. Balades en calèche et à 17 h, visite du Père Noël.
Artins. Samedi, de 15 h à 21 h, sur la place, en présence du Père Noël.
Azé. Samedi, à partir de 15 h et dimanche, de 10 h à 18 h, parking du Petit-Houx.
Chaon. Dimanche, de 10 h à 18 h, cour de la bibliothèque et salle des fêtes.
Châtres-sur-Cher. Dimanche, à partir de 10 h, place de l'Église.
Chissay-en-Touraine. Vendredi, de 10 h à 18 h, au Centre médical SSR La Ménaudière.
Contres. Dimanche, de 10 h à 18 h, à la salle des fêtes.
Gy-en-Sologne. Vendredi, à partir de 18 h 30, à la salle des fêtes.
Lancé. Dimanche, de 10 h à 18 h, au cœur du village.
Mareuil-sur-Cher. Dimanche, de 10 h à 17 h, en présence de Jean et son mulet Mario et du Père Noël, place de l'Église.
Mesland. Samedi, de 9 h 30 à 18 h, à la salle des fêtes.
Morée. Dimanche, de 9 h à 19 h, à la salle des fêtes. Passage du Père Noël, concours de dessins ouvert à tous.
Onzain. Samedi, de 10 h à 19 h et dimanche, de 10 h à 18 h, salle Charles de Rostaing. Visite du Père Noël et concours de dessins pour les enfants de 6 à 12 ans «Dessines ta maison en pain d'épices».
Pontlevoy. Dimanche, de 10 h à 18 h, au foyer rural.
Romorantin. Dimanche, de 9 h à 18 h, sous la Halle.
Saint-Amand-Longpré. Samedi, de 14 h à 21 h, place de l'Église.
Saint-Claude-de-Diray. Dimanche, de 9 h 30 à 18 h, salle des fêtes.
Salbris. Samedi, de 14 h à 18 h, à l'Ehpad, boulevard de la République. Ouvert à tous.
Savigny-sur-Braye. Dimanche, de 9 h à 13 h, parking du supermarché. Balades à bord du petit train du Père Noël.
Selles-Saint-Denis. Samedi, de 9 h à 18 h, animations musicales, clown, atelier « bulles », en centre-ville. À 17 h 45, feu d'artifice.
Selles-sur-Cher. Samedi, de 10 h à 20 h, à la salle du Clé et sur le parvis de l'église. À partir de 15 h, arrivée du Père Noël, chansons françaises et internationales.
Selommes. Dimanche, de 10 h à 18 h, dans le bourg.
Theillay. Vendredi, de 15 h à 18 h, à la Marpa, route des Brosses. À partir de 16 h 30, visite du Père Noël et photo.
Thoury. Vendredi, à partir de 17 h, objets réalisés par les élèves, à la salle des fêtes.
Vendôme. Vendredi, de 10 h à 18 h, à la Maison du bon Secours.
Villebarou. Samedi, de 9 h à 18 h 30, à la Maison de l'enfance, chemin des Mézières. À partir de 14 h, jeux, escape game en famille, éveil sonore et sensoriel (moins de 5 ans), activités manuelles et balades en calèche ; à 16 h, arrivée du Père Noël.
Vineuil. Samedi et dimanche, de 10 h à 19 h, aux Greniers de Vineuil, 8, rue Gapoux.
Entrées gratuites, sauf précision.

à l'agenda

> **CCI.** La chambre de commerce et d'industrie propose une formation « Renforcer ses capacités managériales » mardi 4 février, de 9 h à 17 h, à Blois. Renseignements : www.loir-et-cher.cci.fr